



**Syndicat des Personnels Administratifs des Services
Extérieurs de l'Education Nationale**

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX
Tel : 01 56 93 22 93 – e mail : spaseen@fo-fnecfp.fr
Site : <http://www.spaseenfo.fr>

Rentrée 2019 : une nouvelle rentrée sous haute tension !

Le gouvernement, tout à la continuation et à l'amplification des mesures d'austérité attaque tout azimut le moindre des acquis, le moindre des droits des salariés.

Il décline inlassablement ses plans. Rien n'est laissé de côté. Entre les différentes réformes annoncées et les décisions de l'été, ce sont tous les acquis qui sont mis en danger : danger sur notre Sécurité sociale, danger sur nos salaires, danger sur les retraites et le code des pensions civiles et militaires, danger sur nos carrières et nos statuts.

Le ministre de l'Education nationale a annoncé, à la veille de la rentrée qu'il fallait relever des « défis », et notamment celui « du bien-être au travail des personnels ». De qui se moque-t-on ? Les 900 suppressions de postes à cette rentrée ne correspondent pas à cette volonté. Au contraire.

Le **SPASEEN-FO** réaffirme, en cette rentrée, toutes ses revendications tant elles sont d'une actualité encore plus criante. Avec sa Fédération, la FNEC FP-FO et sa fédération de fonctionnaire, la FGF-FO, première organisation dans la Fonction publique de l'Etat, il combattra toutes les mesures en défaveur des agents. Car les analyses que FO porte depuis parfois plusieurs années prennent corps et les conséquences démontrent que FO avait raison, parfois seule contre tous.

Ce gouvernement continue de s'appuyer sur des réformes passées pour aller encore plus loin. Plus loin dans l'application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) que FO n'a pas signé tant il est en défaveur des agents. Plus loin dans l'individualisation des carrières et des salaires. Plus loin dans la réforme territoriale et la mise en place des régions académiques. Plus loin dans la destruction de notre système de retraite.

Quand on a un droit on ne le défend pas, on l'impose !

C'est ce que nous ferons dès le 21 septembre : le SPASEEN-FO appelle ce jour tous les personnels administratifs à se rassembler pour dire NON au projet de réforme des retraites.

Montreuil, le 4 septembre 2019

❖ Salaires et carrières

Après une hausse minimale, voire humiliante en 2017, le point d'indice reste gelé. Aucune revalorisation pour 2019. Aucune prévue pour 2020.

Le gouvernement reste sourd aux revendications des agents, titulaires et contractuels. Il considère le service public et ses agents comme une charge, alors même qu'ils sont la plus grande richesse de notre modèle social.

Si certains ont vanté les mesures du PPCR, croyant aux promesses du gouvernement de l'époque, confirmées par la majorité actuelle, la cruelle réalité vient donner hélas raison à FO.

Tant sur les salaires que les carrières, ce protocole n'a pas fini de précariser toujours plus les personnels.

Le gel du point d'indice se conjugue avec une attaque claire contre le droit à carrière : les conséquences de 2018 laissent un goût amer aux collègues. Par exemple, la chute du taux de promotion d'AAP2 en AAP1, passant de 25% à 7,5% laisse sur le carreau des centaines de collègues qui y avaient droit avant que le protocole PPCR ne s'applique.

Pour tous, c'est l'intronisation d'une gestion individuelle de la carrière au détriment des règles collectives de gestion. En clair, l'individualisation et ses critères opaques et subjectifs en lieu et place de critères objectifs et statutaires. Tous les agents ont à y perdre !



FO l'avait dit ! Ce protocole n'était qu'un miroir aux alouettes et un vrai marché de dupes. Il était gagé sur de vagues promesses et non sur une revalorisation claire et nette de la grille et du point d'indice ! Il ne compensait aucunement le gel des traitements que tous ont subi depuis 2010 et rallongeait les carrières.

Pour FO, c'est donc bien une revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice à minima à la hauteur des pertes subies depuis 2010 qui est nécessaire.

C'est une vraie revalorisation des grilles qui est indispensable, synonyme d'une vraie progression du pouvoir d'achat, avec des reclassements qui ne soient pas au rabais... alors que les promotions se résument souvent par le gain de quelques points d'indice pour un changement de corps ou de grade.

C'est pourquoi FO, avec la CGT et Solidaires, contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT... ont refusé de signer ce protocole qui ne répondait pas aux attentes des agents.

Le **SPASEEN-FO** l'a dit, calculs à l'appui : les agents seront les perdants à moyen et long terme de la mise en application des nouvelles grilles, des mesures de reclassements et du rallongement des carrières.

Enfin, le protocole imposait des fusions de corps, une inter ministérialité à marche forcée, ce que le nouveau gouvernement en revanche n'a pas l'intention de freiner ! Bien au contraire, il s'appuie sur ce protocole pour décliner sa politique.

Si les revalorisations du point d'indice avaient au moins suivi l'inflation, une catégorie C percevrait 200€ par mois en plus sur son bulletin de salaire. Une catégorie B, 300. Une catégorie A, 400.

Loi de transformation de la Fonction publique : un alibi contre le service public

Refonder les services publics en renforçant l'interministérialité, balayer les statuts particuliers. Supprimer les services, les missions en les transférant aux associations, voire au privé, ou tout simplement les abandonner. Quid des personnels ? Véritable gestion inhumaine des ressources humaines, ceux-ci ne sont que des chiffres, des pions.



❖ Réforme territoriale ou déforme de l'Education nationale !

Un dossier est majeur pour l'Education nationale : la réforme territoriale.

Se reposant sur l'expérimentation de recteur unique pour les académies de Rouen et de Caen, véritable laboratoire, expérimentation largement rejetée par les personnels des services académiques de ces deux académies, le ministre a décidé d'amplifier la réforme territoriale dans notre ministère. S'il a renoncé à fusionner les académies (sauf Caen et Rouen), il a renforcé le rôle et les missions des recteurs de régions académiques, entraînant fusions de services au niveau régional, redéploiements et mobilités géographiques ou fonctionnelles forcées des personnels. Cette nouvelle organisation doit se mettre en place en janvier 2020.

En parallèle, le ministre a renforcé l'autonomie des EPLE. Mais c'est aussi un partenariat renforcé avec les collectivités de rattachement qui est en ligne de mire. Et la mise en cohérence de la carte de formation, soit le nombre d'établissements sur une même zone qui est en jeu. Soit la fusion d'établissements, voire la fermeture.

Pour l'orientation, la loi Liberté de choisir son avenir professionnel a transféré les DRONISEP et leurs personnels aux régions et permet le transfert des CIO et la mise à disposition des personnels à la région. Et ce depuis janvier 2019.

Encore une fois, FO avait raison ! C'est l'Etat régional qui se met en place. Et en corollaire, la remise en question les structures administratives actuelles, rectorats et DSDEN et de l'implantation des établissements.

Pour toutes les académies, celles dont les régions ont évolué ou non, c'est le même enjeu : celui d'une régionalisation de l'Education nationale.

Pour FO, c'est encore NON ! Nous avons des statuts nationaux, nous avons des garanties qui leurs sont attachées.

FO réaffirme ses positions et revendique le maintien de tous les services, de toutes les missions et de tous les personnels sur les périmètres actuels.

❖ Contractuels

Aucun des plans de résorption de l'emploi précaire n'a apporté de solution pérenne aux collègues contractuels, souvent payés au SMIC, sans perspective d'évolution de salaire, ni de carrière.

Pour FO, l'augmentation continue, dans l'Education nationale, comme dans la Fonction publique, du nombre de contractuels est inadmissible.

Sous couvert d'économies, les gouvernements successifs ont remplacé des milliers de postes de titulaires par des personnels non-titulaires, de droit public ou privé. Cette politique non seulement précarise ces collègues, mais fragilise les services qui ne peuvent plus fonctionner sans cette main d'œuvre bon marché.

Au contraire, dans la loi de transformation de la Fonction publique, la solution réside dans un recrutement d'agents contractuels en lieu et place du recrutement sous statut. FO est contre !

Pour FO, c'est au contraire un plan de titularisation massif qui doit être à l'ordre du jour ! C'est un recrutement sous statut massif qui doit être l'unique solution.



❖ GRH de proximité

A compter de 2020, le ministère de l'Éducation nationale va mettre en place dans toutes les académies une GRH de proximité.

Devrions-nous nous satisfaire du fait que le ministère de l'Éducation nationale prenne enfin conscience des conditions de travail difficiles des personnels, d'une approche encore plus fine des besoins de formation ?

Malheureusement non ! Cette GRH de proximité se met en place au moment où se met en place la Loi de transformation de la Fonction publique, au moment où les académies se réorganisent au niveau régional avec son lot de réorganisations, de suppressions de postes et de mutualisations au niveau inter-académique. N'est-ce pas ce qui s'est passé il y a quelques années à Pôle Emploi, à la Poste ou encore chez Orange (France Telecom à l'époque), avec le résultat désastreux que l'on connaît aujourd'hui.

Ce ne sera qu'un outil supplémentaire de gestion comptable des moyens humains.

Pour le SPASEEN-FO, il faut au contraire recruter des agents, titulaires, pour améliorer les conditions de travail des personnels.

La GRH de proximité, c'est uniquement la poursuite des mesures d'austérité et son accompagnement. Ce n'est pas l'amélioration de nos conditions de travail.

C'est dans ces conditions que FO réaffirme ses revendications :

- Une réelle revalorisation des rémunérations par l'augmentation immédiate de 16% du point d'indice pour tous, titulaires et contractuels.
- L'abandon des mesures PPCR et l'ouverture de réelles discussions sur les salaires et les carrières.
- L'abandon de toute forme d'individualisation de carrière et de salaires. Non au RIFSEEP.
- Maintien et respect du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers nationaux.
- Maintien du Code des pensions civiles et militaires ! Non au projet de réforme des retraites ! Non à la retraite à points.
- Abandon de toutes les politiques d'austérité !
- Refus de toute Education régionalisée ou territorialisée. Refus de tout service inter académique régional. Maintien de toutes les académies.
- Le maintien de tous les services et de tous les établissements, de toutes les missions et de tous les personnels.
- Le réemploi de tous les personnels précaires et un vrai plan de titularisation des agents non-titulaires sur emploi statutaire.



Syndicat des **Personnels Administratifs des Services Extérieurs**
de l'**Education Nationale**
6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX

BULLETIN D'ADHESION 2019

Nom et Prénom : _____
Adresse personnelle : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tel portable : _____ Date de naissance : _____
Affectation : _____
Adresse mail où vous souhaitez recevoir les messages du syndicat :

Tel professionnel : _____
Corps et Grade : _____ Echelon : _____
Date d'adhésion : _____ Signature : _____

Crédit d'impôt :

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts.
Ainsi, vous récupérez 66% de votre cotisation que vous soyez imposable ou non (sauf si vous déclarez aux frais réels).
Pour une cotisation d'un montant de 150€ vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 99€.

La cotisation annuelle revient donc à 51€.

Une cotisation représente une heure de travail mensuel, hors primes.

Mon adhésion me protège !

En adhérant au SPASEEN-FO, j'adhère à la confédération Force Ouvrière et à la Fédération de l'Enseignement et de la Culture, la FNEC FP-FO.

J'adhère aussi à la FGF-FO, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat.

C'est bénéficier de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Une adhésion c'est une carte et des timbres.

Les collègues à temps partiel adhèrent au prorata de leur quotité de temps de travail.

Exemple de calcul pour un SAENES Classe normale 6eme échelon, indice 379 à 80% :

Timbre mensuel : $379/31 = 12,22€ \times 0,8 = 9,77€$. Cotisation annuelle : $12 \times 9,77€ + \text{la carte } 10€ = 126,80€$.

Les Retraités : une cotisation unique de 75€.

Les contractuels CDI : 135€ / Les contractuels CDD : 120€ / Les contractuels contrats aidés : 60€

Calculer votre timbre mensuel :

Indice	÷	Coefficient 2019 31	×	Quotité de travail 100%, 80%, etc %	=	Prix d'un timbre mensuel
--------	---	---------------------------	---	---	---	-----------------------------

Calculer votre cotisation :

Prix d'un timbre X nombre de mois ×	+	Carte 2019 10€	=	Votre cotisation
--	---	-------------------	---	------------------